



## MAIRIE DE MONTROZIER

### LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTROZIER, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie à Gages, sous la présidence de Monsieur Benoît RASCALOU, Maire.

#### Présents :

Madame Myriam CABROL, Madame Sandrine BOSC, Monsieur Christian PONS, Monsieur Claude BOUTEILLOUX, Monsieur Gilles BERNARD, Monsieur Emmanuel ROUQUIER, Madame Stéphanie VIDAL, Madame Pascaline FONTAINE, Madame Sandrine BOURDON, Madame Laure PUJOL, Monsieur DE OLIVEIRA MAIA Gabriel, Monsieur Jonathan POMARES, Madame Clélia POUGET, Monsieur Bernard ARETTE, Monsieur Laurent GAFFARD, Madame Caroline AOUAT.

#### Pouvoir de vote :

Monsieur Stéphane CHAPTAL donne pouvoir de vote à Madame Sandrine BOSC  
Madame Marie-Christine MAUREL donne pouvoir de vote à Monsieur Bernard ARETTE

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BOSC

#### **1- Délibération 2026-46 concernant l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour le vote aux élections sénatoriales.**

Le conseil municipal a voté l'élection des 5 délégués du conseil municipal et des 3 suppléants pour le vote aux élections sénatoriales. La Liste Benoît RASCALOU a été élue par 19 voix pour.

#### **2- Délibération 2026-47 pour compléter la délibération du 11 avril 2026 concernant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal votée à l'unanimité.**

Le conseil municipal, conformément à la demande du contrôle de légalité de la préfecture, a délibéré pour compléter les alinéas 12,16 et 18 de la délibération du 11 avril 2026 relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal, en fixant des montants maximums.

#### **3- Délibération 2026-48 pour modifier la délibération du 11 avril 2026 concernant la création des commissions et la commission d'appel d'offres votée à l'unanimité.**

Le conseil municipal, conformément à la demande du contrôle de légalité de la préfecture, a délibéré pour modifier la délibération concernant la commission d'appel d'offres. Le conseil municipal a autorisé le vote à main levée et a validé la désignation des membres du conseil municipal pour siéger à la commission d'appel d'offres.

#### **4- Délibération 2026-49 pour actualiser le contrat de délégué à la protection des données (DPO) proposé par le SMICA votée à l'unanimité.**

Le conseil municipal a délibéré pour accepter la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un délégué à la protection des données.

#### **5- Délibération 2026-50 pour valider la prise en charge des admissions en non-valeur de créances irrécouvrables votée à l'unanimité.**

Le Conseil municipal a délibéré pour l'admission en non-valeur de titres irrécouvrables d'un montant de 7,30 euros.

#### **6- Délibération 2026-51 pour valider la délimitation du centre bourg de Gages et le classement des voiries communales et intercommunales votée à l'unanimité.**

Le conseil municipal a délibéré pour prendre acte de la délimitation du périmètre du centre bourg de la commune de Montrozier qui permettra une lecture du périmètre communal au regard des décisions intercommunales.

#### **7- Délibération 2026-52 pour valider la création d'un tarif repas pour le personnel du centre de loisirs votée à l'unanimité.**

Le conseil municipal a délibéré pour valider la création d'un tarif pour le personnel du centre de loisirs identique au tarif personnel mairie soit 4,30 euros à ce jour, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

**8- Délibération 2026-53 pour modifier la régie médiathèque communale et intégrer les repas et activités des aînés votée par 1 abstention et 18 voix pour.**

Le conseil municipal a validé les prestations créées pour les repas et les activités à l'attention des aînés qui seront intégrées dans la régie de recettes multiproduits.

**9- Délibération 2026-54 pour valider la demande de subvention exceptionnelle du comité d'animation pour le feu d'artifice à l'occasion des 50 ans du comité des fêtes votée par 18 voix pour, 1 membre du conseil municipal ne prenant pas part au vote.**

Le conseil municipal a validé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros au comité d'animation de Gages pour l'organisation d'un feu d'artifice à l'occasion des 50 ans du comité des fêtes.

**10- Délibération 2026-55 pour valider la rétrocession de la voirie et d'un espace vert par Aveyron Habitat parcelle section A N°1130 à Gages votée à l'unanimité.**

Pour donner suite à la division de la parcelle section A n°1130 appartenant à Aveyron Habitat et limitrophe avec la voirie communale à Puech de Laumet à Gages, le conseil municipal a validé la rétrocession de la voirie (587 m<sup>2</sup>) et de l'espace vert (136 m<sup>2</sup>) par Aveyron Habitat à la commune.

**11- Délibération 2026-56 pour valider le passage dans le domaine public de la voirie rétrocédée par Aveyron Habitat votée à l'unanimité.**

Le conseil municipal a validé le classement dans le domaine public de la voirie (587 m<sup>2</sup>) et de l'espace vert (136 m<sup>2</sup>) rétrocédés par Aveyron Habitat dans le cadre de la division de la parcelle section A n°1130.

**12- Délibération 2026-57 pour valider la création d'un poste d'adjoint administratif non permanent pour le service administratif dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activités votée à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal a validé la création d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet (28 heures hebdo) pour le service administratif à compter du 22 juin 2026 pour une période de 6 mois, renouvelable 1 fois.